

EN COURS D'APPROBATION

1

AVENANT N° 2

A LA CONVENTION NATIONALE DU 4 AVRIL 2012

ORGANISANT LES RAPPORTS ENTRE LES PHARMACIENS TITULAIRES D'OFFICINE ET L'ASSURANCE MALADIE

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 162-16-1, L. 162-38 et L. 182-2-5,

Vu la convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'Assurance Maladie signée le 4 avril 2012 approuvée par arrêté interministériel du 4 mai 2012, ainsi que ses avenants

il est convenu ce qui suit entre

l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie,

l'Union Nationale des Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie,

et

Les syndicats représentatifs des pharmaciens d'officine :

- la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France,
- l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine,
- l'Union Nationale des Pharmacies de France,

GP
F4
AS
M

Article 1er : Qualité de la pratique

L'article 31.2.1 est modifié. L'alinéa 1 est remplacé comme suit :

« L'engagement pris par le pharmacien dans le cadre de l'article 28.3 s'apprécie sur une période courant du 1^{er} mai au 31 décembre de l'année de référence ».

Article 2 : Efficience de l'exercice pharmaceutique portant sur les médicaments génériques

A l'annexe II.1 de la convention nationale susvisée :

Le I est remplacé comme suit.

I – Liste des molécules visées à l'article 29

I. a – Liste des molécules dans le répertoire au 30 juin 2012 de l'accord national visé à l'article L. 162-16-7 du code de la sécurité sociale

Numéro indicateur	indicateur	Seuil bas	Taux de départ	Seuil inter.	Economie potentielle
1	ATORVASTATINE	57%	77%	82%	35,2 M€
2	ESOMEPRAZOLE	38%	58%	63%	51,8 M€
3	CLOPIDOGREL	41%	61%	66%	41,7 M€
4	RAMIPRIL	67%	87%	92%	9,0 M€
5	OLANZAPINE	46%	66%	71%	21,4 M€
6	AMLODIPINE	66%	86%	91%	5,7 M€
7	VALSARTAN + HCTZ	51%	71%	76%	12,1 M€
8	LETROZOLE	26%	46%	51%	18,5 M€
9	VALACICLOVIR	57%	77%	82%	7,6 M€
10	RISPERIDONE	48%	68%	73%	10,3 M€
11	LERCANIDIPINE	49%	69%	74%	10,7 M€
12	VALSARTAN	54%	74%	79%	8,8 M€
13	PAROXETINE	68%	88%	93%	3,7 M€
14	VENLAFAXINE	60%	80%	85%	5,6 M€
15	CANDESARTAN	49%	69%	74%	10,7 M€
16	NEBIVOLOL	30%	50%	55%	12,9 M€
17	RISEDRONATE	17%	37%	42%	15,0 M€
18	LOSARTAN + HCTZ	23%	43%	48%	11,5 M€
19	CEFPODOXIME	69%	89%	94%	2,2 M€
20	LOSARTAN	36%	56%	61%	8,2 M€
21	REPAGLINIDE	22%	42%	47%	10,5 M€
22	ZOLMITRIPTAN	24%	44%	49%	9,5 M€
23	TRAMADOL	41%	61%	66%	6,1 M€
24	LATANOPROST	22%	42%	47%	9,0 M€
25	CANDESARTAN + HCTZ	40%	60%	65%	7,9 M€
26	Reste du répertoire *	56%	76%	81%	196,7 M€

* Ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur, les groupes génériques correspondant aux molécules suivantes :

- l-thyroxine ;

GP

Handwritten signatures and initials: "Rt", "G", and "M".

- la classe thérapeutique des antiépileptiques à ce jour : lamotrigine, levetiracetam, topiramate, valproate de sodium.
- buprénorphine ;
- mycophénolate mofétil

Ces molécules sont toutefois conservées dans le répertoire conventionnel dans les conditions prévues à l'accord national visé à l'article L. 162-16-7 du code de la sécurité sociale.

I. b – Nouvelles molécules

Numéro indicateur	Date de première commercialisation des génériques	indicateur	Seuil bas	Taux de départ	Seuil inter.	Economie potentielle
1	août 2012	IRBESARTAN	65%	62%	85%	13,8 M€
2	novembre 2012	RABEPRAZOLE	60%	26%	80%	11,7 M€
3	mars 2013	MONTELUKAST	50%	/	70%	13,9 M€
4	avril 2013	TRAMADOL + PARACETAMOL	50%	/	70%	18,0 M€

L'annexe II. 2 est remplacé comme suit :

Stabilité de la délivrance des médicaments génériques

Liste des molécules :

Numéro indicateur d'efficience (annexe II.1)	Indicateur
1	ATORVASTATINE
3	CLOPIDOGREL
4	RAMIPRIL
6	AMLODIPINE
7	VALSARTAN + HCTZ
11	LERCANIDIPINE
12	VALSARTAN
15	CANDESARTAN
16	NEBIVOLOL
18	LOSARTAN + HCTZ
20	LOSARTAN
21	REPAGLINIDE
25	CANDESARTAN + HCTZ

67

FD
FD

EN COURS D'APPROBATION

4

Fait à Paris, le 21 mai 2013

Le directeur Général de
L'Union Nationale
des Caisses d'Assurance


Frédéric van ROEKEGHEM,

Le Président de
L'Union Nationale
des Organismes Complémentaires
d'Assurance Maladie

Fabrice HENRY



Le Président
de la Fédération des Syndicats
Pharmaceutiques de France

Philippe GAERTNER

Le Président
de l'Union des Syndicats
de Pharmaciens d'Officine

Gilles BONNEFOND



La Présidente
de l'Union Nationale
des Pharmacies de France



Françoise DALIGAULT

13